

Edito | par Cécile de Saint-Michel
Présidente de l'Asforef



Merci!

Voilà quelques semaines, nous avons lancé une enquête pour mieux connaître vos besoins afin d'adapter notre offre, mais également votre opinion sur l'ASFOREF pour développer nos points forts. Vous avez été nombreux à répondre et nous vous en remercions.

Un sujet de satisfaction tout d'abord : à vos yeux, l'ASFOREF est le premier organisme de formation pour les experts-comptables et les commissaires aux comptes mais également pour les collaborateurs.

Ce leadership comporte, nous le savons tous, un risque sous-jacent : l'autosatisfaction puis l'immobilisme prélude au déclin. Ce n'est ni notre culture, ni notre intention.

Alors, comment poursuivre dans le sens d'une démarche de progrès ? En nous remettant en cause, faire toujours évoluer nos méthodes et notre relation client en fonction de vos attentes.

Vous êtes nombreux à demander un suivi personnalisé, des interlocuteurs dédiés et pro-actifs, un site internet optimisé en termes d'interactivité. Dans l'acte d'achat, vous privilégiez le programme, la qualité des supports mais aussi la date et le prix. Quoi de plus naturel ? A nous de vous apporter les réponses adéquates et de nous organiser en fonction.

Avec Ruth Soussana, Directrice de l'ASFOREF et ses équipes dont je veux saluer le dévouement, nous y travaillons avec enthousiasme. Preuve en est : cette nouvelle charte graphique pour cette première Asfolettresse de 2016. D'autres évolutions suivront, avec en particulier un nouveau site internet. Dans les prochaines semaines, nous vous contacterons afin de vous proposer de créer votre espace personnalisé qui facilitera vos choix et vos achats.

Dynamique et évolutive, ce n'est pas autrement que nous imaginons l'ASFOREF !

À VOS AGENDAS

Actuel 2015 CAC (ACT0007)

↓ Homologué N° : 15F0174

ACTUEL 2015 poursuit la volonté engagée en 2014 de privilégier une approche pratique au travers de mises en situation tout en offrant un large panorama de l'actualité juridique, comptable et doctrinale.

Pour une mise en œuvre sécurisée des missions d'audit 2015, il est essentiel de connaître et de comprendre en temps réel l'actualité juridique, réglementaire et doctrinale intéressant le commissariat aux comptes.

Cette formation, mise à jour tout au long de l'année, apporte un éclairage sur l'ensemble des nouveautés afin que les participants soient à la pointe de l'actualité et de ses conséquences en termes de pratique.

1 jour | Mercredi 09 ou Lundi 21 Mars 2016 | 440,00 € HT

Détail et Inscription sur www.asforef.com

Arrêté des comptes 2015 Aspects comptables et fiscaux (ACT0008)

↓ Homologué N° : 15F0198

À la pointe de l'actualité comptable et fiscale, Arrêté des Comptes 2015 analyse les impacts des nouveautés sur la mise en œuvre des missions d'audit de cette année.

Il est essentiel de connaître et d'analyser en temps réel l'actualité comptable et fiscale, d'en tirer les conséquences et points d'attention spécifiques pour une mise en œuvre efficace et sécurisée des missions d'audit 2015.

Actualisée tout au long de l'année, la formation apporte un éclairage sur l'ensemble des nouveautés afin que les participants soient à la pointe de l'actualité et de ses conséquences en termes de risques d'audit. De plus, comme chaque année, Arrêté des Comptes approfondit un thème spécifique. Cette année : l'innovation. Le traitement comptable des opérations liées à l'innovation peut s'avérer complexe. Et ce, que vos clients exercent dans un secteur innovant ou simplement qu'ils créent un site internet, un site marchand, voire engagent des dépenses de R&D... Une séquence complète est dédiée à ces sujets.

1 jour | Mardi 22 Mars 2016 | 440,00 € HT

Détail et Inscription sur www.asforef.com

Comprendre et savoir remplir les déclarations 2042-2042C, 2044 (FIS 338)

Quand doit être établie la déclaration des revenus ? Qui fait partie du foyer fiscal ? Quels sont les revenus à déclarer sur la 2042 et pour quel montant ? Quelles sont les autres déclarations à compléter ? Connaître toutes les déclarations 2044, 2074, 2042 C PRD, 2047 : c'est ce que propose cette formation indispensable à tous les collaborateurs du cabinet.

COLLABORATEURS

1 jour | Mardi 22 Mars 2016 | 370,00 € HT (déjeuner inclus)

Détail et Inscription sur www.asforef.com

1

A vos agendas
Formations Mars 2016

2

DEC 2016
1^{re} session 2016

3

Lutte anti-blanchiment
Dispositif & formations

4

Retour de l'enquête de satisfaction
Votre avis nous intéresse !

DEC

DIPLOME D'EXPERTISE COMPTABLE, 1^{RE} SESSION 2016

DEPUIS LA RÉFORME DE 2010, LES ATTESTATIONS DE FIN DE STAGE ONT UNE DURÉE DE VALIDITÉ DE 6 ANS.

Pour l'obtention du diplôme d'expertise comptable, «les candidats disposent d'un délai de 6 ans après la date de la délivrance de l'attestation de fin de stage pour obtenir le diplôme d'expertise comptable. Au-delà de ce délai, l'attestation de fin de stage devient caduque. (...)» (Décret du 30 mars 2012- Article 75).

Pour la première fois à la session de mai 2016, les attestations de fin de stage deviendront caduques. Par conséquent, toute personne ayant bénéficié de son attestation de fin de stage jusqu'au 1^{er} juillet 2010 devra obtenir son diplôme ou une note reportable à cette session.

Pour vous accompagner dans votre parcours et vous soutenir dans cette dernière ligne droite, **L'ASFOREF vous propose des formations adaptées** qui vous permettront d'estimer et d'optimiser votre travail personnel et de préparer au mieux chaque épreuve du diplôme.

**Ministère
de l'Éducation nationale**
**CALENDRIER
DES ÉPREUVES DE
LA 1^{RE} SESSION 2016**

→ **DEMANDE DE DOSSIERS**

Du 11 janvier au 15 février 2016

→ **CLÔTURE
DES INSCRIPTIONS**

15 février 2016

→ **EPREUVES**

EP1

25 avril 2016

EP2

26 avril 2016

EP3

Du 27 au 29 avril 2016

Du 02 au 04 mai 2016

Du 09 au 13 mai 2016

Du 17 au 18 mai 2016

→ **RÉSULTATS**

23 juin 2016

À SAVOIR

Les demandes d'agrément s'effectuent tout au long de l'année, les réponses sont rendues au plus tard 2 mois après la date de délivrance de l'AR par le service gestionnaire.

En tant que diplôme national, il est attendu des candidats le respect de certaines normes académiques (programme des épreuves, modalités pratiques, attentes des examinateurs). Afin de les connaître, il est donc impératif de consulter et de maîtriser la note du jury au candidat (www.siec.education.fr > votre examen>dec>nouveautes-session).

Enfin, pour rappel, «Le diplôme d'expertise comptable est décerné aux candidats qui ont obtenu pour l'ensemble des trois épreuves une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 sans note éliminatoire. Est éliminatoire toute note inférieure à 6 sur 20 pour les épreuves n° 1 et n° 2 et, pour l'épreuve n° 3, toute note inférieure à 10 sur 20.» (Arrêté du 28 mars 2014 - Article 3).

NOS PRÉPARATIONS DEC

1^{RE} SESSION 2016→ **EPREUVE 1****Règlementation professionnelle et déontologie**

Faire le point sur les connaissances indispensables pour aborder cette épreuve.

De l'expert-comptable

Samedi 19 mars

Samedi 26 mars

Mardi 29 mars

Samedi 9 avril

Lundi 11 avril

Du commissaire aux comptes

Samedi 19 mars

Vendredi 25 mars

Lundi 04 avril

Samedi 09 avril

Mardi 12 avril

→ **EPREUVE 2****Révision légale et contractuelle des comptes**Journées complémentaires

Trois journées de rappels théoriques des fondamentaux avant l'entraînement pratique.

Techniques d'audit Mercredi 09 marsActualités comptables Jeudi 10 marsContrôle interne Vendredi 11 marsRévision légale et contractuelle des comptes

Séminaire de méthodologie et d'entraînement pratique au travers de mini-cas.

Du lundi 22 au jeudi 25 février

Du mardi 15 au vendredi 18 mars

Du lundi 21 au jeudi 24 mars

Du mercredi 30 mars au samedi 02 avril

Du mardi 05 au vendredi 08 avril

Du mercredi 13 au samedi 16 avril

→ **EPREUVE 3****Soutenance du Mémoire**

Appréhender les "règles du jeu" de l'oral de soutenance, présenter et mettre en valeur son travail.

Lundi 21 et mardi 22 mars

Mardi 29 et mercredi 30 mars

Mercredi 06 et jeudi 07 avril

Lundi 11 et mardi 12 avril

Mardi 12 et mercredi 13 avril

Coaching Mémoire

Accompagnements individuels, réalisés par des professionnels, en fonction de l'état d'avancement de votre mémoire.

Descriptifs et modalités sur notre site
www.asforef.com

LAB

LUTTE ANTI-BLANCHIMENT



LE DISPOSITIF

Au cours de ces dernières années est apparue une volonté marquée de combattre la délinquance financière et notamment celle liée au blanchiment.

Domaine ultra-sensible, il est important pour la profession de le maîtriser. Pour preuve, la pression exercée par le Ministère de tutelle, lui-même sous l'oeil du GAFI (Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux : organisme intergouvernemental créé en 1989 par le G7).

Les experts-comptables comme les commissaires aux comptes font partie des professionnels assujettis à la lutte anti-blanchiment des capitaux au même titre que d'autres professionnels (établissements financiers par exemple). En application du code monétaire et financier, les experts-comptables, les commissaires aux comptes, leurs collaborateurs, ainsi que les cabinets (EC et/ou CAC) sont soumis, dans le cadre de leurs missions, à des obligations spécifiques.

Aussi, le CSOEC a mis en place des mesures pour faciliter le respect de ces obligations, dont :

- la création d'un Comité « LAB » composé de six membres (Joseph Zorogniotti, Président, Françoise Berthon, Florence Hauducoeur, Jean-Marc Jaumouillé, Claude Ponzini, Christian Scholer) politiquement responsable de toutes les opérations de formation « LAB » (contrôle ordinal),
- l'ouverture d'un numéro vert pour toutes questions sur le blanchiment : N° vert : 0 800 008 616,
- une offre de formations variée et gratuite approuvée par le Ministère de tutelle le 29 juin 2015 pour les professionnels, collaborateurs et stagiaires dont la diffusion se fait au travers des IRF.

LES FORMATIONS LAB

Les professionnels ont l'obligation de s'informer et de se former sur la thématique « LAB » et l'Institution a une obligation vis-à-vis de ses membres. Pour y répondre, elle met une offre de formation, gratuite, à leur disposition pour leur permettre de répondre à leur obligation.

Une attestation de formation est délivrée à l'issue de chaque formation ; attestation à conserver en vue des contrôles de qualité. Le contrôleur qualité s'assure que les obligations édictées par la norme relative à la lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme sont connues et respectées, notamment la formation.

Pas d'obligation de l'Institution vis-à-vis des collaborateurs, c'est du ressort de l'expert-comptable (vérification lors des contrôles de qualité).

L'OFFRE DE FORMATION GRATUITE

L'ASFOREF a mis en place un site dédié lab.asforef.com pour la gestion des formations sur Paris. Compte tenu du nombre de personnes à former sur la thématique « LAB », la formation en présentiel, d'une demi-journée, sera également déployée dans les différents départements d'Ile-de-France.

EXPERTS-COMPTABLES, COMMISSAIRES AUX COMPTES,
COLLABORATEURS SUPERVISEURS

Présentiel EXP140 | *Demi-journée*
Homologuée (15C0274)

E-learning EXP138 | *4 heures*
Homologué (15A0025)

«Lutte anti-blanchiment: comprendre et agir»

Deux formats de formation au choix qui ont le même contenu, chacun choisit celui qui lui convient le mieux.

E-learning EXP146 | *1 heure*

Lutte anti-blanchiment: mise à jour des connaissances

Module spécifique pour ceux qui ont suivi une formation « LAB », y compris une journée de formation CNCC, en 2015 (avant le dispositif actuel lancé en novembre 2015). Avant 2015, le professionnel refait la formation et peut choisir un des deux formats homologués (EXP138 ou EXP140).

COLLABORATEURS RÉVISEURS

E-learning EXP213 | *2 heures*

Lutte anti-blanchiment pour les collaborateurs réviseurs

EXPERTS-COMPTABLES STAGIAIRES

Présentiel JT803/JS33 | *1 jour*

Lutte anti-blanchiment et contre le financement du terrorisme

Cette journée obligatoire est conseillée en 2^e année de stage. Elle entre dans le quota des 4 journées à thèmes libres en remplaçant une de ces journées et est gérée selon les mêmes modalités financières.

*Des animateurs ont été formés sur ce dispositif pour pouvoir animer le présentiel.
Des programmes spécifiques ont également été mis en place pour les contrôleurs qualité et les correspondants Tracfin (formations au CSOEC).*

Pour vous inscrire à ce dispositif de formation inédit et prioritaire:

lab.asforef.com



ENQUÊTE DE SATISFACTION

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

DANS LE CADRE DE SA DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DES SERVICES, L'ASFOREF VOUS A PROPOSÉ DE PARTICIPER À UNE ENQUÊTE DE SATISFACTION.

-RETOUR D'ENQUÊTE-

L'ASFOREF a souhaité lancer une enquête de satisfaction par le biais d'un questionnaire afin de mieux connaître ses clients, leurs pratiques d'achat et leurs attentes.

Le questionnaire, composé de 23 questions, a eu un taux de réponse relativement satisfaisant d'environ 3%. La participation est majoritairement issue de clients de l'ASFOREF. En particulier, des collaborateurs et des petits cabinets situés sur Paris.

Que venez-vous rechercher prioritairement lorsque vous initiez une démarche formation ?

Les clients cherchent prioritairement des informations ou un approfondissement sur un sujet ciblé. Ils souhaitent des réponses concrètes à leurs problématiques, des supports adaptés.

Quels sont les 3 principaux organismes de formation auprès desquels vous vous formez ?

L'ASFOREF est le plus fréquenté à 76% pour les EC/CAC et à 80% pour les collaborateurs suivi de près par les organismes de formation des syndicats (58%), les groupements de cabinets, les autres centres de formation.

Où achetez-vous vos formations ?

L'ASFOREF est reconnu en audit, exercice professionnel, comptabilité-révision, fiscal, social, juridique et moins identifié pour les formations secteurs d'activité, management/communication et conseil en gestion.

Si les clients achètent à l'ASFOREF dans les domaines ci-dessus, ils achètent aussi ailleurs, même sur le cœur de métier : social, fiscal, juridique et management (à plus de 70%), audit-CAC, comptabilité-révision, secteurs d'acti-

tivité, management (à plus de 60%), exercice professionnel et conseil en gestion (à plus de 50%)

Si vous êtes CAC, auprès de qui suivez-vous les formations homologuées ?

La concurrence directe se situe clairement dans la profession avec l'offre des colloques, des manifestations, ...revenue dédiée à 94%.

Quels sont les critères que vous prenez en compte pour choisir un prestataire de formation ?

Les clients recherchent avant tout une offre de séminaires adaptés à la profession, un choix ciblé et une capacité à s'adapter à l'actualité.

Lorsque vous achetez une formation, en général c'est parce que ... ?

Les clients savent ce qu'ils cherchent et répondent à leurs obligations de formation. La publicité et l'effet recommandation reste un élément pris en compte à plus de 20%.

On parle beaucoup de la formation à distance, pensez-vous que l'ASFOREF devrait développer cet axe ?

Les clients sont pour à 80%. Les attentes sont fortes et multiples et les formats doivent être courts.

Quels sont les critères les plus importants lorsque vous achetez une formation ?

La qualité des programmes est le 1^{er} critère de choix d'achat d'une formation. La qualité des supports, le choix des dates et le prix sont également importants.

Quelle est la durée idéale d'une formation en présentiel ?

Journée ou demi-journée sont les choix préférés des clients.

Quel est le « juste prix » d'une journée de formation ?

Les clients sont prêts à payer plus cher une journée destinée aux EC/ CAC (350€ pour les collaborateurs et jusqu'à 500€ pour les EC/CAC).

Qu'attendez-vous d'un prestataire de formation en termes de communication ?

Les clients souhaitent un site optimisé en terme d'interactivité mais aussi des interlocuteurs dédiés et proactifs.

Quels éléments recherchez-vous prioritairement sur un site internet ?

Le site internet doit être réactif par rapport au profil du client, disposer d'un moteur de recherche, de renvois sur des formations, apporter également des informations sur les financements, proposer un système de fidélisation, des offres promotionnelles.

Ce qui caractérise l'ASFOREF ?

Une offre adaptée à la profession, ciblée, pertinente et diversifiée dans plusieurs domaines. Les attentes clients restent fortes quant à la capacité de l'ASFOREF à renouveler son offre et à « coller » à l'actualité.

L'ASFOREF vous remercie du temps consacré à cette enquête dont les résultats vont nous permettre de nous améliorer.